



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

théâtres

Question orale n° 368

Texte de la question

M. Paul Dhaille souhaite attirer l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur les récentes décisions de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Haute-Normandie, concernant la scène nationale Le Volcan, au Havre. En effet, par lettre du 12 mars 1998, la présidente de l'association Le Volcan a été informée que la subvention 1998 serait amputée de 400 000 francs. Plusieurs éléments l'amènent à s'interroger sur cette baisse décidée sans aucune concertation et annoncée alors que le premier trimestre de l'exercice est largement entamé. La forme prise pour annoncer cette décision est choquante et grave de conséquences. Cette baisse pourrait entraîner, de facto, la réduction de la subvention versée par la ville du Havre pour un montant égal au titre de la règle non écrite mise en place depuis qu'André Malraux créa la première maison de la culture au Havre. La parité permet ou permettait à chacun des partenaires concernés de participer à parts égales au financement de l'essor culturel décentralisé. La conséquence directe de la décision de la DRAC pourrait donc se traduire par une impasse budgétaire du double de celle annoncée, soit 800 000 francs. Alors que la scène nationale Le Volcan n'éprouvait pas de difficulté financière particulière, il est curieux d'entamer à la marge le travail par ailleurs apprécié de cet établissement et de son directeur. Retirer 800 000 francs à cet établissement, c'est donc le mettre en danger sans apporter aux trois autres scènes nationales de réels moyens supplémentaires. Il lui demande ses orientations en matière de financement des scènes nationales.

Texte de la réponse

M. le président. M. Paul Dhaille a présenté une question, n° 368, ainsi rédigée:

«M. Paul Dhaille souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les récentes décisions de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Haute-Normandie concernant la scène nationale Le Volcan, au Havre. En effet, par lettre du 12 mars 1998, la présidente de l'association Le Volcan a été informée que la subvention pour 1998 serait amputée de 400 000 francs. Plusieurs éléments l'amènent à s'interroger sur cette baisse décidée sans aucune concertation et annoncée alors que le premier trimestre de l'exercice est largement entamé. La forme prise pour annoncer cette décision est choquante et grave de conséquences. Cette baisse pourrait entraîner, de facto, la réduction de la subvention versée par la ville du Havre pour un montant égal au titre de la règle non écrite mise en place depuis qu'André Malraux créa la première maison de la culture au Havre. La parité permet ou permettait à chacun des partenaires concernés de participer à parts égales au financement de l'essor culturel décentralisé. La conséquence directe de la décision de la DRAC pourrait donc se traduire par une impasse budgétaire du double de celle annoncée, soit 800 000 francs. Alors que la scène nationale Le Volcan n'éprouvait pas de difficultés financières particulières, il est curieux d'entamer à la marge le travail par ailleurs apprécié de cet établissement et de son directeur. Retirer 800 000 francs à cet établissement, c'est donc le mettre en danger sans apporter aux trois autres scènes nationales de réels moyens supplémentaires. Il lui demande ses orientations en matière de financement des scènes nationales.»

La parole est à M. Paul Dhaille, pour exposer sa question.

M. Paul Dhaille. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, le 12 mars 1998, le conseil d'administration de la maison de la culture du Havre a été informé que la subvention de l'Etat serait en diminution de 400 000 francs. Cette décision ne manquera pas de poser des problèmes financiers. Outre le fait qu'elle intervient alors que le premier trimestre est déjà pratiquement terminé, il faut noter qu'elle risque d'entraîner la réduction à due concurrence de 400 000 francs de la subvention versée par la ville du Havre. Lorsque André Malraux créa les maisons de la culture, il avait été décidé, en effet, que leur financement se ferait à parité entre l'Etat et les collectivités locales.

Le budget de la scène nationale Le Volcan pourrait donc se trouver réduit de 800 000 francs. C'est une politique de plusieurs dizaines d'années qui est ainsi remise en cause. Cette décision de l'Etat est choquante dans ses modalités pratiques et sur le fond. Encore une fois, le fait qu'elle intervienne à la fin du premier trimestre est extrêmement préjudiciable. En outre, l'importance de la réduction va contraindre la maison de la culture à fonctionner avec un budget inférieur à celui de 1990. On revient donc huit ans en arrière !

Cette baisse de crédit concerne-t-elle seulement la maison de la culture du Havre ou s'agit-il d'une mesure générale qui met à mal le principe de financement à parts égales entre l'Etat et les collectivités locales des maisons de la culture ?

Ne serait-il pas possible de revenir sur cette diminution de 400 000 francs dont on nous dit qu'elle est destinée à permettre une réévaluation de la contribution de l'Etat aux scènes nationales de Dieppe, Evreux et Fécamp ? Reconnaissez-le, une telle somme divisée en trois ne représente pas grand-chose pour ces maisons de la culture. Pour celle du Havre, cela signifie, en revanche, une perte de 800 000 francs.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Après avoir dû justifier les redressements de TVA infligés aux SICA de l'Hérault, me voilà maintenant obligé d'expliquer la réduction des subventions à une maison de la culture qui s'appelle Le Volcan. Grandeurs et servitudes du métier de ministre ! (Sourires.)

Monsieur le député, je vous prie d'abord d'excuser l'absence de Mme Trautmann qui est en mission officielle à la Guadeloupe.

Le Volcan, maison de la culture du Havre, est une des scènes nationales les mieux dotées par l'Etat - 11 508 000 francs en 1998. La légère diminution de 400 000 francs de cette subvention en 1998 n'est pas le résultat d'une appréciation négative sur le travail de cet établissement et de son directeur, M. Alain Milianti.

Dans le cadre d'une enveloppe régionale en reconduction globale pour les cinq scènes nationales de Haute-Normandie, Mme Trautmann a indiqué à M. le préfet de région son souci qu'il existe un redéploiement entre les dotations de certaines scènes nationales pour en équilibrer les moyens et organiser une offre de spectacles plus équitable sur l'ensemble du territoire régional.

De fait, ramener à 11 508 000 francs la dotation du Volcan - soit une baisse de 3,4 % par rapport à la dotation de 1997 - pour permettre une réévaluation de la contribution de l'Etat aux scènes nationales d'Evreux, Fécamp et Dieppe va bien dans le sens d'un traitement plus équitable des collectivités locales de Haute-Normandie disposant d'une scène nationale.

Cette mesure ne devrait pas avoir de conséquences sur le niveau d'activités de l'établissement, compte tenu, notamment, des importantes réserves dont dispose Le Volcan. De plus, les résultats font apparaître une situation saine et équilibrée et des produits financiers non négligeables du fait d'une trésorerie importante.

M. le maire du Havre a fait observer que l'une des conséquences de cette réduction était de remettre en cause la parité ville-Etat qui existe depuis l'institution des maisons de la culture. Il est vrai que, lors de leur création, cette parité correspondait à une clef de financement définie par André Malraux, en des temps où, de façon très volontariste, l'Etat engageait avec des collectivités locales partenaires une politique de décentralisation artistique inexistante auparavant. Mais, depuis les années soixante, le paysage institutionnel et artistique français a considérablement évolué et les maisons de la culture ont intégré un vaste ensemble d'établissements, tous d'intérêt national.

Au sein du réseau des scènes nationales, les anciennes maisons de la culture demeureront les établissements les mieux dotés par l'Etat, mais Mme Trautmann ne souhaite pas que les autres établissements de diffusion puissent en pâtir et que la prédominance des grandes institutions annule les effets du nécessaire aménagement du territoire en matière de diffusion culturelle.

Tels sont, monsieur le député, les éclaircissements que Mme Trautmann souhaitait vous apporter sur sa démarche. Elle m'a demandé de vous assurer que cette mesure conjoncturelle ne remet pas en cause l'intérêt

qu'elle porte aux activités de la scène nationale du Havre, et plus largement au travail de toutes les scènes nationales.

M. le président. La parole est M. Paul Dhaille.

M. Paul Dhaille. J'avais espéré que le nom de la maison de la culture du Havre me vaudrait, peut-être pas de la part de Mme Trautmann, mais au moins de la vôtre, monsieur le ministre, une oreille plus attentive. (Sourires.) La réduction de la subvention n'est pas de 3,4 %, mais de 7 %, du fait du principe de la parité entre l'Etat et les collectivités locales, qui se trouve d'ailleurs remis en cause. Certes, on a toujours le droit de revenir sur une politique, mais il vaut mieux l'annoncer officiellement, plutôt que de le faire au détour d'une réduction de crédits.

Données clés

Auteur : [M. Paul Dhaille](#)

Circonscription : Seine-Maritime (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 368

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 1998, page 4025

Réponse publiée le : 27 mai 1998, page 4268

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 mai 1998